

## reemiopore agreammemane

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 738**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 juillet 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 738** visant à augmenter d'une somme de 1 300 000 \$ le montant constituant le fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 juillet 2024.

Me André Cordeau Greffier par intérim